

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 365 Vœu relatif au siège de l'UMP.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la dynamique imprimée par la Ville de Paris pour transformer des bureaux obsolètes en logements ;

Considérant que la parcelle du 238 rue de Vaugirard (15^{ème} arrondissement) développe une superficie de 5 500 mètres carrés de bureaux sur 6 étages, avec plusieurs salles de réunion, un auditorium d'une capacité de 400 places assises pouvant aller jusqu'à 800 places debout, un local commercial et un parking de 26 places ;

Considérant que M^{me} KOSCIUSKO-MORIZET, présidente du Groupe UMP au Conseil de Paris, a déclaré dans Le Parisien du 10 juin 2014 : « Je souhaite aussi que l'on vende notre siège, rue de Vaugirard. Il est froid, glacial, à présent il rappelle de mauvais souvenirs, et nous avons de toute façon besoin d'argent » ;

Considérant les difficultés financières dont ont fait état les propriétaires de la parcelle du 238 rue de Vaugirard (15^{ème} arrondissement) ;

Considérant que le 15^{ème} arrondissement se caractérise par un taux de logements sociaux largement inférieur au taux de 25% prescrit par la loi SRU ;

Considérant que, à l'intérieur du 15^{ème} arrondissement, la parcelle mentionnée se situe elle-même en zone de déficit en logement social ;

Sur la proposition de M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du Groupe Communiste – Front de Gauche,

Emet le vœu que :

A l'occasion de la future modification du PLU, une réserve « LS 100 », exclusivement réservée à la création de logements sociaux, soit proposée sur cette parcelle.